



Déclaration de l'Unsa Education au CDEN du 9 mars 2018

Mr le préfet, Mr l'Inspecteur d'Académie, Mmes et Mrs les membres du CDEN,

Ce CDEN a pour objet principal la préparation de la rentrée 2018 dans les écoles et collèges du département.

Côté écoles, la carte scolaire 2018 doit se faire avec une perte de 4 postes. Nous contestons cette décision ici comme nous l'avons fait au niveau du CTA et du CTSD et nous demandons une dotation positive pour notre académie.

La convention ruralité de la Haute-Loire, signée en 2015, ne s'applique plus pour la rentrée 2018 contrairement aux autres départements de l'académie qui bénéficient par le biais de conventions ou d'avenants d'une protection de leurs moyens. Il apparaît urgent de renouveler cette convention pour que les cartes scolaires futures ne se traduisent pas par des retraits massifs de moyens pour notre département.

Dans le même temps, un document émanant de la DGESCO, fourni au dernier CTA, sur les emplois enseignants dans notre académie, montre un soit disant excédent de 291 emplois. Si on peut s'interroger sur la pertinence de ce modèle statistique, il permet néanmoins de comparer la situation des départements de l'académie. La Haute-Loire fait figure de bon élève avec seulement 18 emplois en trop, selon ces statistiques, là où d'autres seraient avec plus de 100 excédents. Et pourtant, c'est notre département qui perd le plus de postes lors de cette carte scolaire.

Au niveau des effectifs, les prévisions de rentrée envisagent une baisse de 232 écoliers par rapport à la rentrée 2017. Vu comme ça, 4 postes en moins, c'est un poste perdu pour 58 élèves en moins, ça pourrait être bien pire. En regardant l'évolution des effectifs et des postes sur un temps plus long, de la rentrée 2013 à la rentrée 2018, nous constatons une baisse de 1404 élèves et une perte de 11 postes. Nous sommes lucides, bien plus de postes auraient pu être supprimés. La convention ruralité a permis d'atténuer nettement la perte de postes. Nous répétons l'urgence de la réflexion sur sa prolongation.

Côté collèges, les conditions d'enseignement vont se dégrader à la prochaine rentrée. La prévision d'effectifs fait apparaître les éléments suivants dans le département :

- Le nombre moyen d'élèves par classe sera de 23,73. A la dernière rentrée, il était de 23,91. La moyenne nationale était de 25,5 en 2017.
- 16,6 % des classes auront 29 élèves et plus. (c'était seulement 0,75% en 2017)
- 34,36 % des classes seront à moins de 24 élèves et ne nécessiteront donc pas de dédoublement en sciences et technologie. (c'était 40,82% en 2017)
- 57,92 % des classes auront moins de 27 élèves (c'était 78,28% en 2017).

On constate donc une augmentation générale du nombre de classes avec des effectifs plus lourds. Par rapport à la dernière rentrée, ce sont 12 divisions en moins qui sont actées alors que les effectifs augmentent de 80 collégiens.

A première vue, la proposition de répartition de la dotation globale horaire départementale pourrait être accueillie avec une certaine satisfaction puisqu'elle s'avère conforme à l'application des textes nationaux (29 h par division). Mais malheureusement, et c'est là que le bât blesse, la prévision d'effectifs retenue est toujours celle établie par les services rectoraux et elle est trop souvent minorée par rapport aux remontées effectuées par les établissements.

Il en ressort donc que la phase de dialogue, constituée par le renseignement de la fiche navette, n'a plus de raison d'exister puisque les informations fournies par les établissements ne sont pas prises en considération. Par conséquent, les chefs d'établissement se disent prêts à boycotter l'an prochain cette procédure qui est, en l'état, inutile.

De plus, il faut dénoncer à nouveau l'injonction faite par le rectorat de réunir le conseil d'administration avant le mois de mars pour qu'il se prononce sur l'emploi de la DGH, ce qui est contraire aux textes et remet directement en cause l'autonomie des établissements.

Enfin, dans cette carte scolaire second degré, il est indispensable que dès aujourd'hui, Monsieur l'inspecteur d'académie, s'engage à financer toute éventuelle ouverture de classe à la rentrée à hauteur de 29 heures et non pas comme cela a pu se faire les années précédentes à 26 heures ou 12 heures voire même 5 heures !

Nous souhaitons terminer notre intervention sur une note positive. Vous avez annoncé, Monsieur l'inspecteur d'académie, que les élèves d'ULIS-Ecole seraient désormais comptés dans l'effectif global de l'école comme c'est le cas pour les ULIS-Collège. Il y a longtemps que notre syndicat le demande et nous nous réjouissons de cette mesure en faveur de l'école inclusive. Enfin on considère les élèves porteurs de handicap comme des élèves à part entière et on reconnaît le travail des collègues des écoles et établissements concernés. Notre demande syndicale serait d'aller plus loin et d'appliquer aux écoles et établissements avec ULIS des seuils abaissés pour favoriser encore davantage la mise en place des inclusions.

Merci de votre attention.

Les représentants UNSA EDUCATION au CDEN
Aurélie ANJARRY
Didier FABRE